



N° 1781-2014/APS/DPASS/

Date du : 29/09/2014

**Rapport**  
à  
**l'assemblée de la province Sud**

---

**OBJET** : modifiant la délibération n°54-2008/APS du 11 septembre 2008 fixant les tarifs des prestations et des actes réalisés par les formations sanitaires publiques de la province Sud

**PJ** : un projet de délibération.

La délibération n°54-2008/APS du 11 septembre 2008 fixe les tarifs des prestations et des actes réalisés par les formations sanitaires publiques de la province Sud. Cette délibération prévoit en son article 4 un tarif unique pour les hospitalisations quelle que soit la forme du séjour : *«Le tarif de la journée d'hospitalisation dans le centre médico-social de Bourail est fixé à 25 000 francs CFP, qu'il s'agisse d'un court, d'un moyen, d'un long séjour ou d'une maternité.*

*Ce tarif inclut l'ensemble des actes liés à l'hospitalisation et réalisés au sein dudit centre médico-social. Le forfait de séjour pour participation aux frais d'hébergement est fixé à 1 400 francs CFP. ».*

Conformément aux orientations de la conférence provinciale de santé, le centre médico-social de Bourail doit développer une activité de soins de suite et de réadaptation sur six lits, identifiés sur la capacité en lits existante dans cette structure de soins. Les 12 lits du centre médico-social de Bourail ont été ainsi répartis :

- 6 lits sont affectés au moyen séjour pour des soins de suite et de réadaptation.
- 6 lits restent affectés aux courts séjours et à la maternité.

Il convient donc de revoir les tarifs applicables. La nouvelle délibération modifie les tarifs des différents séjours en les différenciant et en mettant fin à l'activité de long séjour.

- Courts séjours et maternité: 45 000 F ;
- Moyens séjours dont les soins de suite et de réadaptation: 35 000 F.

Le centre médico-social de Bourail dispense donc en matière d'hospitalisation :

- des soins de court séjour qui désignent des prises en charge au-delà de 24 heures pour des affections graves, pendant leur phase aiguë, principalement en médecine, chirurgie et gynécologie-obstétrique. La durée moyenne de séjour est inférieure à 7 jours. Ces prises en charge peuvent être organisées en lien avec le centre hospitalier territorial de Nouméa, via le SAMU ;
- des soins de moyen séjour, dans le cadre d'un traitement ou d'une surveillance médicale à des patients requérant des soins continus, dans un but de réinsertion, principalement suite à une hospitalisation en service de court séjour chirurgical ou médical. Cette offre de soins de suite et réadaptation exclut les prises en charge dites spécialisées, par exemple, cardio-respiratoires, au regard du plateau technique présent au centre médico-social de Bourail. Conformément aux recommandations des sociétés savantes, la durée moyenne de séjour est fixée à trente jours. Cette offre s'inscrit dans un partenariat fort avec les services de court séjour de Nouméa (CHT et cliniques) ;

- des soins de maternité, dans le cadre de la surveillance de la grossesse et de la prise en charge des suites inhérents aux accouchements inopinés sur la région.

Le montant du forfait hospitalier est défini par la Nouvelle-Calédonie et fixé à deux fois le Salaire Minimum Garanti (SMG) horaire soit 1700 F\*.

Pour rappel, les bénéficiaires de l'aide médicale ne paient que 10% de ce forfait hospitalier.

Le calcul du coût journalier au centre médico-social de Bourail a été effectué en tenant compte :

- de la masse salariale des agents affectés au centre médico-social de Bourail au prorata du temps affecté à cette activité ;
- des charges directes (médicaments, matériel médical, repas, blanchisserie...) et indirectes ;
- du nombre de lits et de leur taux d'occupation.

Personnel	Nbre	coût salaire annuel CMS	ETP moyen séjour	ETP court séjour	ETP TOTAL HOSPI	coût salaire annuel HOSPI
médecin	4	59 952 000	20%	25%	45%	26 978 400
secrétaire	3	13 248 000	15%	15%	30%	3 974 400
Infirmière	8	48 000 000	20%	20%	40%	19 200 000
ambulancier	3	11 088 000	20%	40%	60%	6 652 800
Aide soignante	3	11 088 000	80%	20%	100%	11 088 000
femme ménage	2	6 456 000	25%	25%	50%	3 228 000
assistante sociale	1	6 000 000	10%	5%	15%	900 000
ouvrier	1	3 696 000	5%	5%	10%	369 600
	<b>25</b>	<b>159 528 000</b>				<b>72 391 200</b>

Charges	total coût hospi	total coût CMS
charges de personnel	72 391 200	159 528 000
charges de fonctionnement	21 717 360	47 858 400
Contrats de prestations externes (Kinés)	2 995 200	2 995 200
<b>Total Charges</b>	<b>97 103 760</b>	<b>210 381 600</b>

#### Comparaison avec les tarifs du CHT et du CHN :

Les tarifs des structures susvisées sont fixés par les arrêtés suivants :

- Arrêté modifié n° 2014-197/GNC du 14 janvier 2014 relatif à la fixation des tarifs et à la facturation des prestations fournies par le centre hospitalier territorial (C.H.T.) Gaston Bourret pour l'exercice 2014
- Arrêté n° 2014-201/GNC du 14 janvier 2014 relatif à la fixation des tarifs et à la facturation des prestations fournies par le centre hospitalier du Nord (C.H.N.) pour l'exercice 2014

	CHT	CHN	CMS Bourail
Court séjour médecine	103 300 F	81 800 F	45 000 F
Moyen séjour	70 000 F en médecine physique et réadaptation fonctionnelle	41 000 F	35 000 F
	40 000 F Col de la pirogue		

\*article 5 de l'arrêté n° 2014-197/GNC du janvier 2014 relatif à la fixation des tarifs et à la facturation des prestations fournies par le CHT pour l'exercice 2014 : « ...un forfait journalier, fixé à deux fois le SMG horaire, arrondi à la centaine de francs inférieure ».

### Données financières

Sur les trois dernières années, le nombre moyen de journées d'hospitalisation est de 2725. Les mises en observation inférieures à 1 jour, 135 en moyenne par an, ne sont pas facturables au prix de journée.

73% des patients hospitalisés sur Bourail sont bénéficiaires de la CAFAT qui rembourse les frais d'hospitalisation à la province Sud sur la base des tarifs de la délibération n°54-2008/APS susvisée et d'une convention en date du 11 mai 2000 faisant référence « *au tarif officiel des prestations* ». La CAFAT s'engage donc à prendre en charge ce coût pour ses assurés sur la base de cette convention.

### Situation actuelle :

L'impact financier du tarif actuel calculé à partir du nombre moyen des journées d'occupation des lits entre 2010 et 2012 est de l'ordre de 52 millions.

Nombre de journées d'hospitalisation		Tarif journalier		Forfait hospitalier		Recette globale
court séjour	moyen séjour	court séjour	moyen séjour	court séjour	moyen séjour	
1 100	889	25 000	25 000	1 400	1 400	52 509 600

### Impact de la revalorisation tarifaire :

En appliquant les nouveaux tarifs, l'impact serait de 83 millions de francs.

Nombre de journées d'hospitalisation		Tarif journalier		Forfait hospitalier		Recette globale
court séjour	moyen séjour	court séjour	moyen séjour	court séjour	moyen séjour	
1 100	889	45 000	35 000	1 700	1 700	83 996 300

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.